Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261008-20261208-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-12-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 8 octobre 2026

OBJET : Local du club des jeunes : mise à jour du devis pour le sol

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.

Secrétaire de séance : BOIZARD L.

Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, rappelle que lors de sa séance du 23 avril dernier, le Conseil Municipal avait validé le devis d'Avis Matériaux – Big Mat pour un montant de 4 876.26 € HT concernant les fournitures pour le sol du local.

Or, le prix des matériaux ayant considérablement augmenté, le devis a été actualisé et s'élève désormais à 5 082.79 € HT soit une augmentation de 206.53 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et décide de mandater cette dépense en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor